

# **TELEVISION FRANÇAISE 1**

## **TF1**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

**FORVIS MAZARS SA**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**TELEVISION FRANÇAISE 1**

**TF1**

Société anonyme  
RCS Nanterre 326 300 159

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société TF1,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à

**FORVIS MAZARS SA**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des aliénas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 2 636 500 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

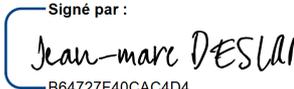
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 7 mars 2025.

Les Commissaires aux Comptes,

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :  Signé par :   
B64727F40CAC4D4... A04A1D7B8831482...

Jean-Marc DESLANDES

Julien HUVE

Nicolas PFEUTY

Arnaud DUCAP



## RELEVÉ DES DONNÉS – ACTIONS DE PARRAINAGE ET MécENAT

La loi nous fait obligation pour l'exercice clos au 31.12.2024 de communiquer à tout actionnaire qui en ferait la demande la liste des dons, des actions de parrainage et de mécénat.

Le montant global des sommes concernées s'élève à **2 636 500 €** au 31 décembre 2024.

La liste des bénéficiaires de ces dons est la suivante :

AFSEP  
Alliance maladies rares  
Amis du festival de Cannes  
Association Aida  
Association Cop1  
Association Fond'actions  
Association Leo  
Association Rêves  
Association Terre fraternité  
Autistes sans frontières  
Banlieues climat  
Cancer@work  
CEC nouveaux imaginaires  
Cekedubonheur  
Chien héros  
Coucou nous voilà  
E-Enfance  
ELA  
Eva pour la vie  
Festival Atmosphère  
Fondation ARC  
Fondation Bouygues  
Fondation des hôpitaux  
Fondation Panthéon Assas  
Fondation pour la recherche médicale  
Fondation Rothschild  
Fondation St Pierre  
Fondation TF1  
Gynécologie sans frontières  
IP Assas  
Itinova  
J'aime l'info  
Job IRL  
La chaîne de l'espoir  
La chance dans les médias  
La cite des Scénaristes  
La FEMIS  
L'archipel Women Safe children  
Le rire médecin



Les entreprises pour la cite  
Les restaurants du cœur  
Maison des journalistes  
ODP  
Princesse Margot  
Ruban Rose  
Sidaction  
Siel bleu  
SOS Prema  
Sport dans la ville  
Tremplin extraordinaire  
Utopia 56  
You Care

Paris, le 3 mars 2025

Rodolphe BELMER  
Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Belmer', positioned below the printed name and title.